

**Ordonnance
sur l'allégement douanier selon l'emploi**
(Ordonnance sur les allègements douaniers, OADou)

Modification du 28 février 2003

*Le Département fédéral des finances
arrête:*

I

L'annexe à l'ordonnance du 20 septembre 1999 sur l'allégement douanier selon l'emploi¹ est modifiée comme suit:

Modification du taux du droit

N° du tarif	Taux actuel	Remplacer par
1104.2932	17.40	19.80

II

La présente modification entre en vigueur le 1^{er} mars 2003.

28 février 2003

Département fédéral des finances:
Kaspar Villiger

¹ RS 631.146.31